



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Lettre d'Information
aux éleveurs des
Bouches-du-Rhône

N°142

JUILL • AOÛT 2022

travail élevage



P 2 **Edito**
par Marion Hassine

P 3 > 5 **Actualités**
Salon des Agricultures de Provence //
Huit gestes pour ausculter ses ovins

P 6 > 7 **Entretien des litières paillées**
en élevage caprin

P 8 > 9 **Gestion du risque STEC**
en élevage

P 10 **FNEC** : Egalim2 et
producteurs laitiers
fermiers

P 11 **Annonces**
Agenda

*Joseph
Ballis*





Chers confrères,

Nous rentrons seulement dans la période estivale mais la sécheresse est déjà bien installée et le manque d'eau atteint, malheureusement, des records. Le niveau des cours d'eau est au plus bas et nous devons déjà limiter notre consommation. Je pense à mes amis producteurs de foin pour qui l'irrigation devient compliquée, mes amis pasteur qui voient chaque année la ressource diminuée en colline.



Les brebis sont montées en alpage pour normalement y trouver de l'herbe verte et de la fraîcheur. Seulement, ces territoires sont également frappés par cette sécheresse. Combien de temps vont-ils pouvoir y rester et comment faire pour alimenter nos troupeaux ? Ces épisodes qui se répètent nous amènent à réfléchir à nos pratiques et peut-être orienter nos cultures sur des variétés plus résistantes au stress hydrique.

Cette forte sécheresse vient accentuer un contexte qui n'était déjà pas évident. La conjoncture actuelle avec l'augmentation des matières premières perturbe l'équilibre économique de nos exploitations avec l'explosion des coûts d'alimentation et du gasoil et nous devons faire face à une pression du loup croissante dans notre département. Même si nous le vivons depuis longtemps sur le terrain, l'évolution des cercles de prédation par l'administration en est la preuve.

La diminution du pouvoir d'achat éloigne les consommateurs de nos magasins et nos étales préférant les grandes surfaces. C'est en leur proposant des produits de qualité, fruits de notre terroir et savoir-faire que nous arrivons à les fidéliser. Nous devons leur montrer la richesse de notre agriculture !

Sachez que l'ensemble de vos professionnels est mobilisé sur tous ces sujets. Nous faisons notre maximum pour réduire les conséquences sur vos exploitations de cette difficile conjoncture. N'hésitez à nous solliciter, si besoin, nous tenterons de répondre au mieux.

Marion HASSINE

*Présidente du Syndicat Caprin
des Bouches-du-Rhône*



Salon des Agricultures de Provence

Trophée de l'innovation agricole 2022 :
Projet de distributeur automatique
de produits externes GDS 13-Bovin 13 !

Le jury national du Trophée de l'Innovation des Agricultures de Provence, réuni le 4 juin dans le cadre du Salon des Agricultures de Provence, **a distingué les projets les plus innovants**, qui témoignent d'une agriculture performante et durable et qui apportent une avancée significative au bénéfice des consommateurs, de l'environnement ou des professionnels du monde agricole.



Le **"prix spécial du jury"** a été décerné au **GDS 13 et Bovin 13** pour la création d'un distributeur automatique de produits externes.

Le GDS 13 a pour vocation d'innover pour rendre service à ses adhérents. Depuis 2020, le GDS 13, en lien avec Bovin 13, est sur ce projet de distributeur automatique de produits externes.

Le dispositif capte, via un détecteur, le numéro de la boucle électronique de l'animal et

distribue une seule fois le produit. Des produits tels que des huiles essentielles ou des antiparasitaires sur prescription vétérinaire.



Ce projet est donc économique, écologique et respectueux de l'animal.

Deux prototypes sont à l'essai à ce jour, un basé sur des brosses sur lesquelles l'animal peut venir se frotter et un autre prototype basé sur un système d'abreuvement (citerne d'eau, abreuvoir).

La Maison régionale de l'élevage de la région Sud-PACA propose une série de gestes simples pour vérifier la santé des animaux.

HUIT GESTES SIMPLES

Dès qu'un animal semble incommodé et se tient à l'écart du troupeau, une vérification de son état de santé s'impose. **Dans le cadre du programme Inn'Ovin, la Maison régionale de l'élevage Sud-PACA décrit huit gestes clés pour ausculter ses brebis, béliers et agneaux.**

1 PRENDRE LA TEMPÉRATURE

Isolez l'animal, enclenchez le thermomètre et introduisez-le dans le rectum, en le plaquant sur le haut. **La température normale d'une brebis ou d'un bélier est comprise entre 38,5 et 40°C.** Au-dessus, c'est signe d'une infection.

Toutefois, en période chaude ou de stress, elle peut-être plus élevée. Pour vérifier l'absence de problème, comparez en prenant la température d'une autre brebis dans le troupeau.

2 OBSERVER LA LAINE

La laine reflète l'état de santé de l'animal. **Elle doit être fournie et homogène à l'œil.** L'examen de la peau permet de déceler des pathologies telles que la gale ou la teigne.

3 INSPECTER LA COULEUR DES MUQUEUSES

Regardez la couleur de la troisième paupière. Pour ce faire, abaissez la paupière inférieure avec le pouce, puis appuyez sur le globe oculaire avec l'autre pouce. La

muqueuse **doit être de couleur rose clair, brillante et humide.** Si elle est pâle, c'est le signe d'une anémie ou d'une jaunisse. Si elle est rouge ou violacée, la brebis présente une intoxication ou une infection grave.

4 CONTRÔLER LE NEZ

Vérifiez qu'il n'y a pas d'écoulement clair, purulent ou avec du sang, ni de croûte autour de la bouche. **L'intérieur de la bouche doit être sain et sans lésion. Il en est de même pour la langue, qui doit être rosée.** Dans le cas contraire, il peut s'agir d'un problème d'origine respiratoire.

5 EXAMINER LES DENTS

Ouvrez la bouche de l'animal en maintenant votre pouce dans la barre – entre les incisives et les molaires – et inspectez la dentition en faisant glisser vos doigts le long de la bouche. **Les incisives sont importantes pour la préhension de la nourriture et les molaires pour la rumination.** Des dents manquantes ou usées provoquent des problèmes d'alimentation.

6 DÉTECTER LES CAUSES D'UNE BOÏTERIE

Passez au crible chaque membre, en recherchant d'abord des signes d'inflammation sur les articulations: rougeur, chaleur, œdème. Si vous ne trouvez rien à ce niveau, inspectez soigneusement les sabots, à la recherche d'éventuelles irritations ou infections entre les doigts ou un décollement de la corne. Une odeur de putréfaction est caractéristique de la maladie du piétin.

7 SCRUTER LA MAMELLE

Assurez-vous qu'il n'y a pas de lésion à l'extrémité du trayon des deux côtés, puis palpez la mamelle pour contrôler l'absence de nodules. **Elle doit être souple et sans point dur à l'intérieur.** Ce contrôle

sert à détecter les mammites en fin de gestation et en début de lactation, ou leurs séquelles: ganglions, abcès, indurations... En cas de lésion irréversible ou d'induration dans la mamelle, l'examen de celle-ci permet de déterminer les brebis à réformer.

8 LE CAS DU BÉLIER

L'examen des testicules est important lors des achats et trois semaines avant la lutte. **Les deux doivent être symétriques. La palpation ne doit pas détecter de lésion, de dureté ou de nodules** pouvant signaler l'apparition de l'épididymite contagieuse, qui rend le bélier stérile et peut se transmettre aux autres animaux du troupeau.





UNE LITIÈRE SÈCHE ET PROPRE POUR DES MAMELLES PROPRES

Maintenir la litière des chèvres la plus propre et sèche possible est l'un des principaux leviers pour maîtriser le risque de contamination fécale à la traite. Mais concrètement, comment faire ?

▶ UNE SURFACE DE COUCHAGE ADAPTÉE

Maintenir des mamelles propres commence par une surface de couchage suffisante. Il faut ainsi compter **1,5 m² au minimum** de surface disponible par chèvre adultes. Cette recommandation doit tenir compte du nombre maximum de chèvres présentes, de leurs gabarits, de la présence ou non de cornes, et de la place effectivement disponible pour le couchage (*déduire les zones où les animaux ne peuvent pas se coucher : poteaux, abreuvoirs...*). Des conditions particulières à certains cahiers des charges peuvent également exister.

▶ UN PAILLAGE QUOTIDIEN POUR UNE LITIÈRE PROPRE ET SÈCHE EN SURFACE

Il est recommandé d'apporter de **0,5 à 1 kg de paille par jour et par chèvre**. L'objectif est de maintenir la litière propre et sèche en surface, pour limiter le contact entre la mamelle et les fèces, et ainsi limiter le risque de contamination fécale à la traite. La fréquence de paillage et la quantité de paille sont à moduler en fonction de la densité des animaux, de leur état physiologique (*mises bas*), des conditions météorologiques et de la conduite globale du troupeau (*par exemple sortie ou non des animaux à l'extérieur, par le pâturage ou des aires d'exercice*).

▶ PAILLAGE TROP ABONDANT : ATTENTION ÇA CHAUFFE !

Il est important de pailler en quantité suffisante pour maintenir une litière propre. Mais attention, un **paillage trop abondant peut entraîner un échauffement de la litière**, et potentiellement favoriser le développement des bactéries, dont les *E. coli* et les *STEC*. En plus d'entraîner



une augmentation de la température de la litière, un apport de paille trop important va aussi accroître sa hauteur, et conduire à des curages plus fréquents. Seules certaines périodes vont nécessiter un apport de paille plus important, notamment après le curage où la base de la litière est reconstituée par une couche plus épaisse, ou pendant la période des mises bas où le matelas de paille devra être plus important pour absorber les rejets liquides (*urines, eaux fœtales...*).

▶ UNE LITIÈRE LA PLUS SÈCHE POSSIBLE

Les sources d'humidité doivent, dans tous les cas, être contrôlées de façon à ne pas saturer la litière. Parmi les points de vigilance, il est important de s'assurer de l'absence de fuite d'eau au niveau des abreuvoirs, d'éviter de mouiller la litière lors du nettoyage des abreuvoirs, ou encore, en production fermière, en distribuant le lactosérum aux chèvres. Des produits de type asséchant, dont le rôle est de capter l'eau, peuvent également être utilisés au moment du paillage ou après le curage. Il ne faut pas les confondre avec les produits désinfectants, les aides au compostage, les produits qui ensemencent la litière ou encore les larvicides.

▶ UNE PAILLE DE QUALITÉ

Une bonne litière, c'est une litière avec de la paille sèche et non moisie. Les conditions de récolte et de stockage de la paille sont donc primordiales, et en cas d'achat de paille, il est important de s'assurer de sa qualité. Lors du paillage, vérifier l'absence d'humidité excessive, d'agglomérats ou de moisissures. **Certaines pratiques sont également à éviter, comme le paillage avec les refus.** Constitués de foin, ils contiennent davantage de matière organique, sont plus

fermentescibles et favorisent l'échauffement de la litière. Ils ont également une capacité d'absorption moindre, ce qui rend les litières plus humides et propices aux développements bactériens. Enfin, le foin, plus abrasif, va davantage aggraver les mamelles des chèvres.

▶ CURER : LE BON MOMENT, C'EST QUAND ?

Plutôt que de fixer une fréquence, mieux vaut se donner des **indicateurs de déclenchement**. La **température** est un bon indicateur, bien qu'aucune étude n'ait encore statué sur un seuil pour les litières caprines. Aux dires des conseillers de terrain, il est temps de prévoir le prochain curage lorsque la température de la litière approche les 35 °C en surface. D'autres paramètres interviennent dans la décision de curer, comme l'humidité de la litière, la hauteur par rapport à l'accès à l'auge ou aux cornadis, l'approche de la période des mises bas, des périodes chaudes ou encore pour gérer les mouches, dont le cycle de reproduction est plus court avec l'augmentation de la température. La fréquence de curage va également varier selon les périodes de l'année, période hivernale ou estivale, et selon la sortie ou non des chèvres à l'extérieur.

▶ UNE LITIÈRE POUR LES CHÈVRES, ET SEULEMENT LES CHÈVRES

Il est fortement déconseillé de laisser d'autres animaux partager la litière des chèvres. En particulier, et bien que cette pratique soit proposée pour la gestion des mouches, **la présence de volailles (poules, canards...) est à proscrire en filière lait cru !** Les oiseaux participent à la circulation des bactéries pathogènes en élevage, en particulier Salmonella, mais aussi Listeria et les STEC.

GESTION DU RISQUE STEC EN ÉLEVAGE

QUE FAIRE AU NIVEAU DE LA LITIÈRE PAILLÉE ?

▶ UN INDICATEUR À SURVEILLER : L'ÉTAT DES FÈCES

De façon générale, l'aspect des fèces est un indicateur de l'état de santé des chèvres. En cas de fèces mal moulées, les causes peuvent être diverses : santé du troupeau, période chaude (*souvent concomitante à la période de mise à la reproduction*), changement d'alimentation, période de stress... Tout en recherchant la cause et en mettant en place des solutions à plus ou moins long terme, un paillage plus fréquent est recommandé lors de ces périodes à risques avec des fèces mal moulées. En effet, des cas de contamination du lait par des STEC HP ont pu être observés après des épisodes de diarrhées en élevage (*étude STECAMONT*).

▶ LE CURAGE, UN MOMENT CRITIQUE

Indispensable au renouvellement de la litière, le curage est cependant une opération à risque, susceptible de remettre des agents pathogènes en suspension dans l'environnement. En conséquence, il convient d'écarter les animaux de la zone et de bien nettoyer les abreuvoirs après intervention. En cas de présence avérée de STEC HP, la question du déclenchement du curage doit se poser. Si la date du prochain curage est proche, il convient de le réaliser le plus rapidement possible. Si au contraire la litière vient d'être renouvelée, d'autres pistes sont à étudier, avec l'aide des conseillers et vétérinaires de l'élevage. En cas de situation sanitaire durablement dégradée, un nettoyage-désinfection du sol (*à adapter selon sa nature*) et de la partie des murs et des cornadis à portée des animaux peut être envisagé.



EN CONCLUSION

▶ LA LITIÈRE, UN DES LEVIERS VERS LA MAÎTRISE DES STEC EN ÉLEVAGE CAPRIN

Indispensable au bien-être des chèvres, une bonne gestion de la litière est un levier de maîtrise vis-à-vis du risque STEC, mais également pour de multiples aspects de la santé du troupeau. Tout doit être mis en œuvre pour maintenir une litière propre et sèche. Pour y parvenir, un paillage quotidien est recommandé en apportant suffisamment de paille : ni trop pour éviter l'échauffement de la litière, ni trop peu pour maintenir un bon état de propreté des chèvres.



ZOOM

QUE FAIRE EN CAS DE PRÉSENCE DE STEC HP DANS MON ÉLEVAGE ?

- ▶ En cas de problèmes sanitaires ou de présence avérée de STEC, il convient **d'identifier à court, moyen et long terme les pratiques à risques au niveau de la gestion de la litière paillée, et d'y remédier**. Pour cela, il est conseillé à l'éleveur de se faire accompagner par des conseillers et vétérinaires, afin d'être guidé vers les solutions à mettre en place.
- ▶ **Lors des périodes à risques, redoubler également de vigilance lors de la traite, dernière barrière pour limiter le passage des STEC HP dans le lait**, et recourir si besoin au nettoyage des mamelles.
- ▶ **Dans tous les cas, un état des lieux global de la situation sanitaire de l'exploitation est recommandé**, afin de prévenir les risques de contamination fécale et de réduire la circulation des STEC HP dans la chèvrerie.





EGALIM2 ET PRODUCTEURS LAITIERS FERMIERS

La loi Egalim2 prévoit la contractualisation écrite obligatoire de tous les produits agricoles (à l'exception de ceux vendus directement au consommateur et cédés aux organisations caritatives).

Pour les producteurs livreurs de lait, cette **contractualisation écrite obligatoire s'applique déjà en lait de vache et lait de chèvre** depuis le 1^{er} janvier 2022, et est prévue en lait de brebis au 1^{er} octobre 2022.

À RETENIR

Les fromages et autres produits laitiers fermiers (commercialisés par les circuits autres que la vente directe) **sont dorénavant concernés par la contractualisation écrite obligatoire** : à partir du **1^{er} janvier 2023**, ils devront faire l'objet d'une contractualisation écrite de 3 ans minimum.

des CGV conformes à la loi Egalim. Il est important de préciser que **les producteurs laitiers fermiers ne devront pas envoyer des CGV mais une proposition de contrat écrit conforme au code rural**, avec les 7 clauses obligatoires précisées dans la loi Egalim2, et dans tous les cas au plus tard le 1^{er} janvier 2023 et non pas dès le 1^{er} janvier 2022, ce qui laisse l'année pour se préparer.

La FNEC, la FNO et la FNPL suivent actuellement ce dossier et sont en cours de réflexion également sur les dérogations éventuelles à demander (exclusion de produits ou catégories de produits, et seuils minimaux de chiffres d'affaires d'application).

Des contrats devront être établis avec leurs acheteurs pour la part des produits vendue en dehors de la Vente Directe au consommateur (qu'elle soit à la ferme, sur les marchés...) :

- ▶ grande distribution
- ▶ affineurs
- ▶ points de vente collectifs en fonction de leur statut
- ▶ restauration hors foyer

Début 2022, des producteurs laitiers fermiers bovins, ovins et caprins nous ont remonté que des enseignes de la grande distribution ont demandé de leur faire part



CONTACT

Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres
www.fniec.fr • eboullu@fnec.fr

Avis de décès

■ DÉCÈS DE MONSIEUR JOSEPH BALBIS



M. BALBIS Joseph nous a quitté le 5 mai dernier, il était l'un des derniers éleveurs de brebis mérinos d'Arles issu du piémont italien. Passionné par l'agriculture et notamment la production de foin de Crau, il a su transmettre sa passion pour perpétuer l'exploitation familiale. Fervent défenseur des valeurs agricoles, il a aussi œuvré aux côtés de la profession.

Repose en paix Joseph.



Annonces

JUILLET-AOÛT

Agenda

■ 28 SEPTEMBRE

REPAS DES ÉLEVEURS À LA CCI D'ARLES

Contact : Béatrice Argiolas - 04 42 23 86 46

■ DU 4 AU 7 OCTOBRE

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Clermont-Ferrand - Grande Halle d'Auvergne

Plaine de Sarliève, 63800 Cournon-d'Auvergne

www.sommet-elevage.fr



Chambre
d'agriculture

Maison des Agriculteurs
22, av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 06 11

accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

Bovin 13

//

☎ 04 42 23 86 46

s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.bovin13.com

GDS 13

//

☎ 04 42 96 95 72

gdsbdr@yahoo.fr

Syndicat Caprin

//

☎ 04 42 23 86 46
06 78 20 02 46

a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr

FDO

Avenue de Céret
13310 St-Martin-de-Crau

☎ 06 71 76 31 92

fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Patrick LÉVÊQUE, Rémy BENSON, Marion HASSINE, Juliette FANO, Luc BOURGEOIS. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Audrey SEIGNER, Sébastien ATTIAS, Naïs PICARELLI. Photos : CA13, Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Hervé HÔTE / Agence Caméléon, Eric BELLEAU. Conception graphique et impression : Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage : 450 ex.



METTRE UN PEU
de blé
DE COTÉ
ME PERMETTRA
d'en faire
POUSSER

NOUVEAU : LIVRET PROJET AGRI

Pour 1 € de Droits générés par les intérêts de votre épargne, ce sont 100 € de crédit à un taux préférentiel pour votre installation.

Dans les conditions et selon les limites indiquées au contrat Compte Sur Livret (CSL) PROJET AGRICOLE. Offre réservée aux personnes physiques. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt par votre Caisse régionale.

ca-alpesprovence.fr

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231.



ALPES PROVENCE